

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



En regard des nouvelles obligations relatives à la Loi 25 ainsi qu'à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Clinique AFP s'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels récoltés. Pour en savoir plus sur la Loi 25, consulter le site du Gouvernement du Québec.

Les renseignements recueillis

- Les coordonnées, tels les noms et prénoms, l'adresse postale, l'adresse courriel, le numéro de téléphone, la date de naissance des personnes qui consultent.
- Les renseignements personnels sur le profil de la personne évaluée (p. ex., histoire médicale, familiale, etc.)
- Les renseignements relatifs aux services rendus.
- Les informations relatives aux transactions et aux paiements, comme le mode de paiement utilisé, la date et l'heure, le montant du paiement et autres informations connexes.

Ces renseignements personnels sont généralement collectés par le biais de formulaires et d'entretiens cliniques. Ceux-ci sont recueillis pour diverses raisons :

- Pour correspondre avec le client
- Pour orienter les services
- Pour prendre les rendez-vous
- Pour repérer les clients et les dossiers associés
- Pour communiquer avec les clients au besoin (p. ex., changements apportés aux rendez-vous)
- Pour des fins administratives et comptables, y compris le recouvrement des paiements et la facturation aux tiers payeurs
- Pour consigner et faciliter l'élaboration et la prise en charge d'une évaluation, d'un diagnostic, d'un traitement et d'une continuité des soins appropriés.

Le consentement

Le consentement est obtenu à la première séance lors de la signature de celui-ci. Par la suite, en continuant de participer à l'évaluation, le client (ou les parents) continue à donner son consentement à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels pour les fins de l'évaluation. Dans tous les cas, le consentement reste nécessaire pour toute communication ou transmission d'informations sur le dossier à des tiers.

Notre engagement

Les professionnels de la Clinique APF s'engagent à ce que :

- Les renseignements personnels ne soient pas utilisés, divulgués ou conservés pour des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été recueillis, à moins que le client n'ait donné son consentement à cet effet.
- Les renseignements personnels collectés soient conservés dans un environnement sécurisé.
- Les renseignements personnels soient uniquement divulgués aux tiers payeurs au besoin afin d'assurer le paiement des services ou la continuité des soins, le cas échéant.
- Tous les efforts soient déployés pour veiller à l'exactitude des renseignements personnels.

Les limites de la confidentialité

En matière d'exception à la règle de confidentialité, nos professionnels ont l'obligation légale de :

- Prévenir les autorités lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables (ex. suicide, homicide).
- Communiquer le dossier d'un client lorsqu'il est exigé par un tribunal.
- Répondre, sous serment, aux questions posées par la Cour en tant que témoin devant un tribunal.
- Signaler aux autorités compétentes tout cas d'abus ou d'exploitation d'un enfant, d'une personne âgée ou d'une personne handicapée.
- Signaler un cas d'abus ou d'exploitation d'un client ou d'un patient par un professionnel de la santé.

Également, bien que les professionnels prennent toutes les précautions nécessaires, il faut mentionner qu'aucun mécanisme n'offre une sécurité maximale. Des risques demeurent présents, d'autant plus lorsque l'utilisation de l'Internet est favorisée. Sachez néanmoins que les logiciels utilisés (*Quickbooks* pour la comptabilité, *Google Meet* pour la vidéoconférence et *Psyllo* pour la tenue de dossier) mettent en place des mesures de sécurité reconnues pour assurer la confidentialité et la protection des données.

Durée de conservation des renseignements personnels

Votre dossier est conservé cinq ans suivant la dernière inscription à celui-ci. Il est ensuite détruit de manière à en préserver la confidentialité.

Vos droits

- Vous avez le droit de savoir pourquoi vos renseignements personnels sont recueillis, comment ils sont utilisés et à qui ils sont communiqués.
- Vous pouvez demander un accès à votre dossier, si le professionnel juge que cela ne porte pas préjudice. Des frais peuvent s'appliquer pour traiter cette demande d'accès.
- Vos pouvez rectifier certains de vos renseignements.
- Vous pouvez retirer votre consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements.

Si vous croyez être victime d'un bris de confidentialité

Si vous avez été impliqué dans un incident touchant la confidentialité de vos informations personnelles, prière d'aviser la personne responsable, aux coordonnées ci-bas. La Clinique APF s'engage à faire suite à votre demande dans les meilleurs délais et à corriger toutes situations fautives le plus rapidement possible.

Personne responsable

Si vous souhaitez exercer l'un de vos droits ou formuler une plainte, veuillez en faire la demande à la personne responsable de la protection des renseignements personnels :

Alexandra Pilote, neuropsychologue

(418) 820-5790

info@cliniqueapf.com